

COLLOQUE INTERNATIONAL

ARCHIVES DES DICTATURES SUD-AMÉRICAINES

Les espaces et lieux de révélation
des conflits entre
droit à l'oubli et droit à la vérité

12, 13 ET 14 OCTOBRE 2016

**AU CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES
DE LA COURNEUVE ET A
L'ÉCOLE DES CHARTES**

Inscription obligatoire sur <http://goo.gl/forms/EMj49fnB8jUMkbWh1>

Carte d'identité indispensable pour accéder au centre des Archives diplomatiques

Renseignements : colloque.archives.dictatures@gmail.com



Partenaires

Direction des archives et sous-direction des Amériques du ministère des Affaires étrangères, Institut des Sciences sociales du politique, UMR 7220, Institut des Hautes études de l'Amérique latine, BDIC, avec le soutien du Labex, Les passés dans le présent, de Sorbonne Paris Cité, de la fondation Jean-Jaurès, de l'École nationale des chartes et de la Société internationale pour la recherche en droit du patrimoine culturel et naturel et droit de l'art.

Comité scientifique

Marie Cornu, Pascal Even, Jérôme Fromageau, Jose López Mazz, Denis Merklen, François Julien-Laferrrière, Marie-Claire Lavabre, Georgette Medleg, Isabelle Richefort, Yves Saint-Geours, Françoise Watel.



Présentation générale du colloque et thématiques envisagées

Le thème central du colloque est d'engager une réflexion croisée sur la fonction des archives en période post-dictature, en particulier sur la relation entre les archives et la gestion de la mémoire collective et de ses modes de transmission. Le préambule des statuts du Conseil international des archives indique que "les archives constituent la mémoire des nations et des sociétés ; elles fondent leur identité et sont un élément clé de la société de l'information. En témoignant des activités menées et des décisions prises, elles assurent à la fois la continuité des organismes et la justification de leurs droits, ainsi que de ceux des individus et des États. Parce qu'elles garantissent l'accès des citoyens à l'information administrative et le droit des peuples à connaître leur histoire, les archives sont essentielles à l'exercice de la démocratie, à la responsabilisation des pouvoirs publics et à la bonne gouvernance." La conservation et l'accès aux archives obéissent par conséquent à plusieurs finalités.

En tant qu'instruments de preuves, les archives permettent aux individus la faculté de faire valoir leurs droits, mais aussi de disposer d'une information sur les activités et décisions de la sphère publique. Comme mémoire de l'administration, elles sont aussi gérées et rassemblées à des fins de connaissance et de recherche historique. Elles mettent en relation l'usager, plus largement le citoyen, l'État sous ces différentes formes, l'administration, les archivistes et la communauté scientifique, en particulier les historiens. Comment ordonner ces usages et finalités multiples sur des archives produites sous des régimes de dictature ? Il s'agit de comprendre les archives comme espace dans lequel s'expriment et se jouent de multiples tensions, tout particulièrement s'agissant d'archives sensibles.

COLLOQUE INTERNATIONAL

Ce colloque traite des pays du Cône Sud (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay), sans pour autant s'y limiter. Certains modèles sud-américains ont pu inspirer d'autres États (par exemple l'Argentine en particulier dans cette question de la mémoire collective). La mise en parallèle d'autres systèmes met aussi en lumière les approches spécifiques ou singulières dans les pays du Cône Sud (celle du Guatemala par exemple). On s'intéressera évidemment au plan Condor, coopération des services de renseignement de ces États, qui a orchestré des campagnes d'assassinats bien au-delà du seul Cône Sud et dont les archives ont été découvertes au Paraguay en 1992. L'ouverture récente de fonds du ministère des Affaires étrangères et du Développement international relatifs à ces périodes permet de croiser des sources diverses que certains chercheurs de l'Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine, partenaires du projet, dépouillent en vue du colloque.

La tension entre droit à l'oubli et transmission des mémoires et la façon dont les États du Cône Sud arbitrent cette question dans le droit et l'administration des archives seront au cœur des thèmes du colloque. Sera notamment abordée la question de la notion et du régime juridique du secret et celle de l'arbitrage entre transparence et secret en période post-dictature. La question de l'encadrement juridique de l'accès aux archives sera traitée sous un angle comparatif dans la mesure où les États n'ont pas tous adopté les mêmes solutions juridiques. Certains d'entre eux ont choisi de légiférer spécifiquement sur cette catégorie d'archives tandis que d'autres se réfèrent au droit commun. Le rôle de l'archiviste doit de ce point de vue être questionné, dans la décision de communiquer ou ne pas communiquer, deux postures en tension de la fonction archivistique. Comment conserver, communiquer les traces de la dictature ? Quelle fonction des archives dans ce processus de transmission et dans quels termes ? Comment communiquer ces archives difficiles, selon quels modes de contextualisation, ce qui

fait revenir sur la fonction de l'archiviste, doublement bordée par le droit et la déontologie. Seront évoquées non seulement la question de la conservation et de la gestion des archives mais aussi celle de la fabrique d'archives de la dictature. Le thème de la mise en récit sera discuté, à partir des expériences de certaines des associations qui interviennent sur ce registre de la mémoire de la dictature.

Les archives, comme traces des activités publiques, sont un puissant révélateur de ces conflits nés des périodes de terreur. Elles alimentent aussi le processus judiciaire dans ses divers modes d'administration, par exemple au travers des commissions de vérité et de réconciliation. Quel est le rôle des archives dans la fonction probatoire, qui constitue une des finalités majeures des archives ? Comme instruments de preuve et de justification des droits, elles sont un espace dans lequel individus, historiens, juristes, sont en quête d'une vérité, qu'elle soit historique, juridique, mémorielle. Elles se rejoignent parfois, elles ne s'accordent pas toujours.

Cette réflexion sera entreprise à partir de plusieurs sources d'archives qui, chacune, renvoient à des réalités différentes de la dictature. Ce sont ces différentes sources que nous voudrions questionner, en mettant l'accent sur les archives du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, disponibles depuis peu.

Les archives considérées sont notamment :

- Les archives produites par les régimes dictatoriaux (État, collectivités territoriales)
- Les archives des Églises (y compris le Vatican)
- Les archives des ambassades et archives consulaires
- Les archives du ministère des Affaires étrangères en France et dans d'autres États concernés (USA).
- Les archives des associations
- Les archives des organisations internationales

Mercredi 12 octobre 2016
Archives Diplomatiques – La Courneuve

14h-16h

Accueil – Yves Saint-Geours, ambassadeur de France à Madrid, Pascal Even, chef du département des Archives, direction des Archives (MAEDI), et Marie Cornu, directrice de recherches (ISP-Université Paris Ouest Nanterre La Défense, CNRS, ENS Paris-Saclay)

Conférence inaugurale : Des dictatures dans leurs contextes

Alain Rouquié, directeur de recherches émérite (CERI - Sciences Po)

Le droit d’asile, droit et usages du droit

François Julien-Laferrrière, professeur émérite (Université Paris-Saclay)

Approches historiques du droit d’asile

Dzovinar Kevonian, historienne, maître de conférences (ISP-Université Paris Ouest Nanterre La Défense, CNRS, ENS Cachan)

Entre devoir de mémoire et droit à l’oubli, le cas du Chili

Claudio Herrera, ancien secrétaire exécutif de la Commission Valech II

Pause

16h30

Les diplomates, témoins de l’événement

Table ronde animée par Maurice Vaïsse, professeur émérite (Sciences Po)

Guillermo Dighiero, ambassadeur d’Uruguay en France,
Jean-Noël de Bouillane de Lacoste, ambassadeur de France,
Loïc Hennekinne, ambassadeur de France,
Jean Mendelson, ancien directeur des Archives diplomatiques

18h

Inauguration de l'exposition réalisée par le MAEDI à partir des fonds des archives des dictatures

Présentation par Mathilde Roussigné

Diffusion d'archives orales des acteurs et diplomates témoins de ces périodes.

Jeudi 13 octobre 2016

École nationale des chartes – Paris

LES ARCHIVES, LIEU DE TENSION ENTRE DROIT À L'OUBLI ET DROIT À LA VÉRITÉ

9h-11h

LE DROIT DES ARCHIVES DE LA DICTATURE : LES TENSIONS ENTRE DROIT À L'OUBLI ET BESOIN DE TRANSPARENCE DANS LES LÉGISLATIONS NATIONALES ET DANS L'ESPACE INTERNATIONAL

Président de séance : Denis Merklen, directeur de recherches (IHEAL, Université Sorbonne Nouvelle)

Droit des archives en période post-dictature : les différents modèles juridiques

Georgete Medleg, professeur (Université fédérale de Brasilia)

La jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et le droit d'accès à l'information

François Julien-Lafferrière, professeur émérite (Université Paris-Saclay)

Quelle place pour un droit à l'oubli face à des archives des dictatures ?

Nathalie Mallet-Poujol, directrice de recherches (CNRS, Dynamiques du droit, ERCIM)

Discussion avec la salle

Pause

COLLOQUE INTERNATIONAL

11h30-13h

Faute d'archives. Enjeux politiques et judiciaires autour des « disparus » au Chili et autres cas

Antonia García Castro, chercheuse associée à l'ISP
(Université Paris Ouest Nanterre, CNRS, ENS Paris-Saclay),
professeure invitée à l'Université de Valparaiso

L'après dictature en Argentine, comment lever le secret d'État ?

Frédéric Baleine du Laurens, ancien ambassadeur, ancien
directeur des Archives diplomatiques

Discussion avec la salle

14h30-16h

MÉDIATION ARCHIVISTIQUE ET MÉDIATION MÉMORIELLE,
COMMENT TRANSMETTRE « LE PASSÉ DANS LE PRÉSENT » ?

Communication des archives et dimension diplomatique, la notion d'archives réservées

Pascal Even, chef du département des Archives, direction des
Archives (MAEDI)

Collecte, conservation et transmission des archives : le rôle de l'archiviste

Table ronde animée par Pascal Even

La BDIC, lieu recours de sauvegarde des archives de la dictature

Céline Lèbre, chargée des collections Péninsule ibérique -
Amérique latine (BDIC)

La mémoire des archives des dictatures

Sandra Raggio, professeure (Université nationale de La Plata, membre de la Comisión Provincial por la Memoria)

Traitement et communication des archives du plan Condor

Martín Almada, directeur du Museo de las Memorias (Asunción, Paraguay)

Pause

16h30-18h

Mise en récit du passé, la fabrique d'archives de la dictature

Table ronde animée par Marie-Claire Lavabre, directrice de recherches, directrice de l'ISP (Université Paris Ouest Nanterre La Défense, CNRS, ENS Paris-Saclay)

Archives de la dictature sur la CGT argentine

Nicolás Damin, sociologue (CEIL - CONICET/UNLa, Argentine)

Création et gestion des archives pour la recherche des détenus disparus de la dictature militaire en Uruguay (2004-2014)

José López Mazz, anthropologue, professeur (Université de la République d'Uruguay)

Archives et histoire récente en Uruguay : les disputes symboliques dans l'accès à l'information (1985-2015)

Isabel Wschebor, historienne (Université de la République d'Uruguay)

Utiliser les archives pour rendre visibles les lieux de crimes contre l'humanité

Gonzalo Conte, coordinateur du programme « Topografía de la Memoria » (Memoria Abierta, Argentine)

Vendredi 14 octobre 2016
École nationale des chartes

**LES ARCHIVES, PUISSANT RÉVÉLATEUR DES
CONFLITS NÉS DE LA DICTATURE**

9h30-10h45

MÉDIATIONS POLITIQUES : CE QUE DISENT
LES ARCHIVES DES PAYS TIERS

Président de séance : Jérôme Fromageau, président de la Société internationale pour la recherche sur le droit du patrimoine culturel et le droit de l'art

**Rapport introductif : la France et les pays du Cône Sud,
éléments de contexte**

Yves Saint-Geours, ambassadeur de France à Madrid

**Les archives du MAEDI, présentation globale, ressources
disponibles, sources écrites et orales**

Françoise Watel, adjointe au chef du département des Archives, direction des Archives (MAEDI)

Les fonds présidentiels et les dictatures

Sébastien Studer, responsable du pôle des archives des chefs d'État (Archives nationales)

Pause

11h15-13h

Archives du MAEDI : le cas uruguayen

Denis Merklen, directeur de recherches (Institut des hautes études de l'Amérique latine, Université Sorbonne Nouvelle) et José López Mazz, anthropologue, professeur (Université de la République d'Uruguay)

**Uruguay 1973, les coups d'État uruguayens vus depuis
l'ambassade de France à Montevideo. Étude d'archives.**

Lorenzo Jalabert D'Amado, doctorant contractuel en histoire contemporaine (IHEAL, Université Sorbonne Nouvelle)

Archives écrites du son : la campagne pour la libération de Miguel Angel Estrella (1977-1980)

Anaïs Fléchet, maître de conférences (CHCSC, Université Versailles Saint-Quentin) et Esteban Buch, directeur d'études (EHESS)

14h30-16h

ARCHIVES ET DROIT À LA VÉRITÉ

Quelle exploitation judiciaire des archives ?

Table ronde animée par Sandrine Lefranc, chargée de recherches (ISP - Université Paris Ouest Nanterre La Défense, CNRS, ENS Paris-Saclay)

Les archives policières au Guatemala comme sources de procédures judiciaires

Stephan Parmentier, professeur de criminologie et des droits de l'homme, Université de Leuven (KU Leuven), Mina Rauschenbach, chercheuse postdoctorale à l'Université de Leuven (KU Leuven) et Ellen Van Damme, chercheuse doctorale à l'Université de Leuven (KU Leuven)

Le plan Condor devant la justice française

Sophie Thonon-Wesfreid, avocate au Barreau de Paris

Les archives comme preuve dans les procès de graves violations des droits humains

Mariana Mota, magistrate (Uruguay)

Pause

16h30-17h30

Archives, vérité historique, vérité juridique, le regard des sciences sociales

Table ronde animée par Jacques Commaille, professeur émérite (ISP - ENS Paris-Saclay, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, CNRS)

Disparition, vérité et représentation : il n'y a pas d'archive pouvant représenter un tel trou

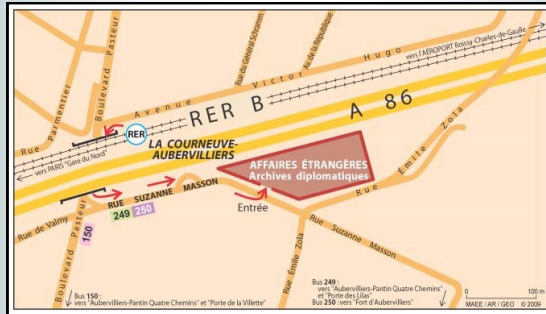
Gabriel Gatti, professeur (Université du Pays Basque)

Le droit à la vérité, un droit aux archives ?

Patricia Naftali, chargée de recherches (FNRS - Université libre de Bruxelles)

ARCHIVES DIPLOMATIQUES LA COURNEUVE

3, rue Suzanne Masson - 93126 La Courneuve Cedex
RER B station Aubervilliers/La Courneuve



ECOLE NATIONALE DES CHARTES

65, rue de Richelieu - 75002 Paris

